Bien, merci pour cette opportunité, je m’appelle XO1, j’ai trois prénoms et je suis Architecte Urbaniste diplômé de l’YY en 2001 et depuis ce moment j’ai eu à exercer plusieurs activités. Notamment comme Architecte, surtout dans la programmation architecturale ; comme urbaniste, c’est ce que j’ai fait le plus, à travers des projets de planification urbaine dans des (firmes ?) du Togo ; et aussi comme enseignant à l’YY.

L’YY qui est l’Ecole Africaine des Métiers de l’Architecture et de l’Urbanisme où j’ai commencé à travailler à la fin des années 2000. En fait, au départ j’étais un chargé de projets à la Direction du Développement et de Recherche où je m’occupais notamment des questions d’expertise parce que l’YY voulait développer un certain bureau d’étude et par la force des choses, j’ai été impliqué dans les questions de recherche parce que l’YY avait commencé aussi à l’époque à développer une politique de recherche. Et c’est dans ce sens que j’ai travaillé sur les projets qui nous ont permis d’obtenir le label de Centre d’Excellence régional de l’Agence Universitaire de la Francophonie et de Centre d’Excellence Régional de l’Union économique et monétaire Ouest-africaine.

Donc, par la force des choses, j’ai été impliqué dans l’élaboration et la mise en oeuvre de projets de recherche ainsi que dans l’organisation d’activités scientifiques et aussi de publications. Mais je rappelle qu’au départ j’étais venu pour autre chose, j’étais venu pour travailler en bureau d’études, mais bon, je suis allé vers là-bas et après j’ai été impliqué dans l’enseignement. Et donc j’ai commencé par enseigner des ateliers et maintenant j’ai complètement basculé dans l’enseignement puisqu’actuellement je suis un enseignant permanent et je suis aussi le chef du Département Urbanisme, (d’Aménagement ?), depuis plus de 5 ans.

Actuellement mon statut à l’YY est celui de chef de Département d’Urbanisme et Aménagement et d’enseignant permanent et maintenant en dehors de l’YY, je suis un consultant qui travaille sur des projets d’urbanisme ainsi que des projets d’architecture.

Voilà, j’espère que j’ai été plus ou moins complet sur mon parcours.

**Oui, un parcours d’ailleurs très impressionnant, je l’avoue, toutes mes félicitations.**

Merci

Au Togo, il faut dire que la situation est en train d’évoluer actuellement, parc qu’il y a un Code de l’Urbanisme qui est en train d’être élaboré, la mission viens de commencer. Ca veut dire que dans quelques mois on aura nos outils, mais pour le moment nous avons les outils qui sont issus de la Loi d’Orientation foncière qui a guidé la plannification urbaine en France et dans les pays francophones. Donc nous avons le schéma directeur des maisons d’Urbanisme et nous avons les plans d’urbanisme de détails qui sont le schéma directeur (étant le document de planification), le plan d’urbanisme étant le document de proximité.

Donc ce sont les outils qui sont pratiqués au Togo en terme de planification et d’Aménagement Urbain.

Maintenant, je sais parce que je suis un peu au parfum des choses que, la mission qui est en cours pour élaborer le Code de l’Urbanisme, va faire évoluer ces outils. On aura probablement quelque chose qui va ressembler au schéma de (cohérence ?) territoriale et au plan d’occupation des sols à l’issu de cette mission. Mais pour le moment, nous avons les outils de la Loi d’orientation foncière, donc le schéma directeur d’aménagement et d’Urbanisme et le plan d’urbanisme de détail qui est la version locale du plan d’occupation des sols et qui n’est pas aussi détaillée que ça en fait, voilà.

Il faut dire que Lomé a très tôt eu des documents de planification. Déjà en 1913, le gouverneur allemand du Togo qui était un territoire allemand, avait fait élaborer nos premiers plans directeurs de Lomé. C’est ce plan qui a façonné le centre-ville actuel de Lomé. Le boulevard circulaire qui existe aujourd’hui a été tracé par ce plan. Donc, déjà en 1913, Lomé avait un plan directeur d’Urbanisme.

Par la suite, pendant la période française il y a eu aussi deux plans qui ont été élaborés mais depuis les indépendances, le principal outil qui a été élaboré c’était le schéma directeur de 1981 qui avait été élaboré par un bureau d’étude italien : Techno Synesis. Donc ce schéma là était pendant longtemps le seul document qui pouvait orienter le développement de la ville de Lomé. Heureusement que vers la fin des années 2000, il y a un certain nombre de bailleurs de fonds, notamment le Programme des nations Unies pour le Développement qui ont incité le gouvernement à faire élaborer un autre document : Le schéma directeur d’aménagement et d’urbanisme du Grand Lomé qui a fait changer d’échelle à la ville de Lomé en la faisant passer de Lomé qui était une commune avant, à une supra-commune.

Le schéma directeur du Grand Lomé, il a été élaboré à partir des années 2015, jusqu’à maintenant mais il n’est pas encore approuvé. Je sais que le document est actuellement sur la table du Conseil des Ministres, et il sera incessamment approuvé. Mais c’est ce document qui va orienter la ville de Lomé à partir des années qui vont suivre. Le document a été élaboré, il a été instruit plusieurs fois par le Gouvernement, et à ( ?) il y avait des territoires qu’il fallait ajouter au Grand Lomé donc c’est ça qui a un peu retardé la démarche, mais tout cela a été réglé maintenant et le document a été soumis au gouvernement et j’espère que ce sera approuvé très incessamment parce que depuis 1981, on a plus eut de document du Grand Lomé et donc ce document viens à point nommé. Cela fait presque 40 ans où la ville, le grand Lomé n’avait pas été orientée. C’est un peu long et ça a causé beaucoup de dommages que le schéma actuel a cherché à rattraper.

Les précédents, j’étais trop jeune pour y participer. Par contre, le schéma qui est actuellement en cours d’approbation j’y ait participé, en tant que consultant national chargé par le gouvernement de suivre l’élaboration de ce schéma. Donc, j’étais en quelques sorte l’œil du gouvernement dans le processus d’élaboration et j’étais celui qui avait veillé à ce qu’un certain nombre d’éléments soient pris en compte.

Donc j’ai participé mais pas du côté des prestataires mais du côté du gouvernement en étant une sorte de conseil du gouvernement pour m’assurer que certains impératifs étaient respectés dans le processus.

L’agriculture urbaine, de manière simple, l’agriculture qui est pratiqué dans les milieux urbains, notamment dans les espaces interstitiels. Il y a un ouvrage précisément sur l’agriculture urbaine à Lomé qui date un peu mais que j’ai lu, qui avait fait le point de cette question-là.

Oui, je peux dire que oui parce que Lomé a un site un peu particulier qui comporte un certain nombre de zones inconstructibles parce que c’est des zones inondables etc. Et donc, les différents schémas qui ont été élaborés pour Lomé ont, logiquement affecté ces zones là à l’agriculture urbaine. Donc il est évident que les documents, y compris le tout dernier qui est en train d’être approuvé ont affecté des parties du territoire de Lomé à l’agriculture urbaine.

Et donc, par exemple, les sites d’agriculture urbaine qu’il y a à Lomé, il y a d’abord la plage : une partie de la plage est exploitée par les maraichers ; il y a la vallée du Zio qui est un fleuve qui est au nord de la ville de Lomé, qui est une vallée assez vaste, qui a été empiétée par l’urbanisation mais qui était prévue comme zone d’agriculture urbaine et zone verte par le schéma de 1981. Le schéma qui est actuellement en cours a reconduit cette orientation, d’en faire une zone d’agriculture urbaine. Donc on peut dire que cela a été pris en compte.

Maintenant il y a aussi l’aspect de l’agriculture urbaine qui se fait dans les interstices, dans les zones libres, à l’intérieur du tissu urbain. Peut-être que c’est cette (forme ?) là qui n’a pas été prise en compte parce qu’en fait ça se pratique sur des terrains en friches et ces terrains en friches là étant susceptibles d’être modifiés à tous moments, eh bien, je pense, les planificateurs n’ont pas pensé consolider la pratique de l’agriculture sur ces terrains. C’est peut-être à ce niveau-là qu’il n’y a pas une bonne prise en compte sinon au niveau des grandes masses des zones agricoles, elles ont été effectivement prises en compte. Il faut dire aussi que le Grand Lomé actuellement est pratiquement complètement urbanisé. Bien sûr qu’il y a des zones qui ne sont pas bâties, mais ces zones ont été déjà loties, elles ont déjà fait l’objet de lotissement et elles ont déjà été achetées. Maintenant, en attendant que les propriétaires ne viennent construire, les autochtones continuent à pratiquer l’agriculture.

Il y aussi cette réalité dans les quartiers périphériques de Lomé.

Oui ça, en fait c’est un compromis, entre le propriétaire qui a acheté son terrain mais qui n’est pas encore prêt d’investir, d’habiter et le propriétaire qui le lui a vendu. Donc, le propriétaire étant autorisé à présider le terrain, effectivement il est une sorte de gardien du terrain. Et donc effectivement, c’est une façon aussi de sécuriser le terrain.

Tant que le propriétaire continuera à cultiver, on est sûr qu’un autre ne va pas s’approprier le terrain, parce qu’il y a souvent des problèmes fonciers à Lomé.

L’agriculture urbaine a des avantages à mon avis parce que le fait de maintenir des zones non bâties dans le périmètre urbain a des avantages par rapport à l’équilibre de l’écosystème, mais également par rapport au comportement de la ville face à certains phénomènes. Aujourd’hui, il y a une recrudescence des inondations à Lomé, comme dans d’autres villes africaines, et les quartiers qUi comportent encore des zones agricoles sont plus ou moins épargnés parce que les eaux de ruissellements qui s’accumulent vont rester dans ces terrains agricoles tandis que les quartiers qui sont complètement (imperméabilisés ?) sont exposés. Donc l’agriculture urbaine a un avantage par rapport à ça.

Deuxièmement l’agriculture urbaine permet (d’enfermer ?) beaucoup de populations qui seraient au chômage, il faut dire que dans les quartiers comme Baguida où se pratique l’agriculture maraichère, il y a quand même une population importante qui la pratique. Et l’agriculture urbaine génère aussi des revenus importants, notamment la culture des salades, des tomates et autres…Parce qu’aujourd’hui il y a une inflation qui est vécue par la population et donc les produits agricoles sont excessivement chers et donc le fait d’avoir les producteurs dans la ville qui n’ont pas à payer le coût de transport peut aussi être un avantage. Donc, globalement moi je pense que l’agriculture urbaine a des avantages.

Maintenant, l’inconvénient de l’agriculture urbaine c’est que ça ne s’intègre pas forcément avec la morphologie urbaine, c’est ça peut être l’inconvénient que moi j’ai vu. Sans avoir étudié la question c’est ça l’inconvénient que je pense parce que ça ne s’intègre pas. Ce sont des zones vides, dans des parties construites, qui créent des ruptures dans le paysage urbain, qui peuvent aussi créer des zones d’insécurité. Il peut y avoir des gens qui se cachent dans les champs la nuit etc. Et il peut y avoir aussi des animaux nuisibles, des reptiles etc. Qui vont venir infester les gens il y a tout ce problème qui existe effectivement.

Je n’ai pas étudié la question. Ça peut en avoir hein, par exemple les produits de l’agriculture urbaine peuvent être utilisés dans la consommation médicinale qui existe. Maintenant, l’autre élément est du domaine de l’hypothèse…L’agriculture urbaine peut avoir un effet sur la santé mentale mais je n’ai jamais étudié vraiment la question pour aller plus loin dans ce sens, mais c’est tout à fait possible ?).

Oui ceux qui la pratiquent et aussi ceux qui vivent aux alentours des zones agricoles.

Oui, je pense (que c‘est plutôt positif ?).

Maintenant l’aspect négatif qu’il peut y avoir c’est que les champs ou bien les zones agricoles peuvent aussi être des lieux de prolifération de maladies tropicales que nous connaissons ici tel que le paludisme et autres. [Là effectivement il y a les quartiers] mais ça ce n’est pas l’agriculture urbaine, c’est plutôt le fait que ce sont des quartiers qui sont marécageux. Ce sont des zones où il y a une prévalence des maladies (hybrides ?) mais aussi du paludisme mais ça ce n’est pas la cause de l’agriculture, c’est plutôt la cause du fait que c’est des zones marécageuses, en fait.

J’ai toujours vécu à Lomé, je suis né à Lomé, j’ai toujours vécu à Lomé.

En dehors des zones agricoles prévues par le schéma directeur, la pratique de l’agriculture n’est pas légale à Lomé. Ça, il faut le dire, non, ce n’est pas légal du tout. En dehors des zones prévues par les documents d’urbanisme qui sont bien identifiés, qui sont la vallée du Zio et certaines parties du littoral, ce n’est pas légal.

Maintenant, ce n’est pas punis non plus. On n’a jamais enfermé quelqu’un parce qu’il a pratiqué l’agriculture. Sinon ce n’est pas l’activité autorisée. Maintenant le fait qu’en Afrique il y a un certain seuil de tolérance par rapport à certaines choses, je pense que l’activité peut prospérer.

Oui, c’est légitime. Un terrain qui est vide, pourquoi est-ce qu’on ne devrait pas l’exploiter pour l’agriculture ? Un terrain qui est inondable, un terrain qui est exposé à l’érosion etc. Qui est inconstructible…Il y a des populations qui ont la force de travail et qui sont excellents en agriculture. Pourquoi ne devraient-ils pas le faire ? Donc je pense qu’il y a légitimité à pratiquer l’agriculture urbaine sur les zones où c’est possible.

Maintenant, ce qui serait inacceptable c’est que l’agriculture se pratique par exemple sur des voiries, parce que nous avons des rues qui ne sont pas aménagées mais généralement ça n’arrive pas. Une fois qu’on a fait le lotissement et les gens savent qu’une rue passe là-bas, ils ne vont plus là-bas.

C’est rare qu’il y ait conflit entre l’agriculture et la voirie nouvellement tracée, c’est quand même rare.

Ça dépend, il y a plusieurs catégories d’agriculteurs urbains. Il y a d’abord ceux qui sont dans le schéma traditionnel, c’est-à-dire, les autochtones, qui pratiquaient l’agriculture. Ceux-là, ils sont en difficultés parce que leur mode de production, la rentabilité de leur activité ne leur permet pas d’être compétitifs par rapport à la (spéculations ?) foncière, c’est-à-dire que le revenu paysan pour sa population autochtone résiduelle est tellement faible que quand la spéculation arrive dans la zone, ils trouvent plus d’intérêts à vendre le terrain, et à partir et à continuer à cultiver parce que ce qu’ils peuvent gagner dans la vente d’une parcelle de 600 m2 ça peut représenter peut-être 5 ans de production agricole ou même 10 ans. Ils ne peuvent pas résister à l’attrait de la spéculation. Ça se sont les agriculteurs que je peux appeler « traditionnels », les autochtones, qui sont restés, qui cultivent. Ce ne sont pas forcément les autochtones aussi, il y a des gens qui ne sont pas autochtones de Lomé, qui viennent de l’intérieur du pays et qui ont trouvé leur parcelle (où ils ?) cultivent en négociant etc. Ils sont dans la même catégorie parce que c’est l’agriculture traditionnelle qu’ils font : ils utilisent la houe etc. Ils n’utilisent pas forcément les engrais et autres. Maintenant ceux-là ils sont exposés à la spéculation.

Dans l’agriculture, je pense qu’il y a aussi l’élevage. Les gens qui font l’élevage, les poulaillers etc. Eux ils ont le problème des nuisances qu’ils causent et aussi du manque de place et donc ces gens aussi ils sont amenés à sortir du Grand Lomé parce qu’ils n’arrivent pas à tenir.

Maintenant les autres agriculteurs, les maraîchers, et autres, eux, ils ne sont pas comme les premiers parce qu’ils produisent d’autres types de choses : les salades, les tomates ou les fleurs par exemple. Les fleuristes : il y a beaucoup de pépinières à Lomé, beaucoup de fleuristes. Ceux-là, ils ont le problème peut être du marché de consommation parce que certaines choses qu’ils produisent ne sont pas forcément intéressantes pour toute la population de Lomé. Vous voyez, peu de gens mangent la salade etc., les choses comme ça. Donc peut-être c’est le problème de l’écoulement ou bien du manque de consommation qui peut se poser à eux.

Voilà, c’est ce que je connais. Je n’ai pas vraiment étudié la question mais par rapport à ce que j’ai vu, c’est ce que je peux dire. L’agriculture est forcément concurrencée par la spéculation foncière, ce qui fait que les gens qui font le maraîchage, ils le font sur la plage, la plage où bien les zones non-constructibles. Là, ils ne sont pas concurrencés par la spéculation puisque ce sont des zones déclarées non-constructibles etc. Par contre, les gens qui sont dans la production traditionnelle, qui cultivent le manioc etc., le maïs, eux ils le font sur des terrains qui sont en voie d’être urbanisés donc ils seront forcément expulsés par (la dynamique ?) urbaine.

Oui, moi je dirais que c’est utile. C’est utile à plusieurs niveaux, pas d’abord pour la santé. Déjà, pour l’équilibre du système urbain, pour la prévention des risques naturels et autres, c’est utile d’intégrer les zones d’agriculture urbaine. C’est utile aussi pour l’économie urbaine parce que la ville ne doit pas être uniquement une zone de consommation. La ville peut aussi produire. Maintenant, par rapport à la santé, effectivement c’est utile parce que vous savez qu’en Afrique il y a une forte consommation de plantes médicinales dans la pharmacopée et autre et ce qu’on a remarqué c’est que les plantes qui sont utilisées il y en a un certain nombre qui disparaissent du fait de l’urbanisation. Il y avait beaucoup de plantes qu’on trouvait à Lomé quand moi j’étais petit, qu’on ne trouve plus du tout. Et i y en a aussi, à cause de la géographie, qui ne se trouvaient qu’à Lomé parce que c’était des plantes sur la côte etc. mais elles ont complètement disparues. Or, certaines de ces plantes avaient des vertus pharmaceutiques. Donc créer des zones, des pépinières pour les reconstituer aussi peut participer à la santé.

Maintenant, ce que je disais par rapport à la santé mentale, effectivement, oui avoir des zones d’agriculture urbaine peut aussi contribuer à la santé, à l’équilibre. L’idée aussi c’est que peut-être c’est possible, je n’ai pas étudié la question mais vous voyez, l’autre fois, je discutais avec un élu local. Il trouve qu’avoir des jardins, des pelouses, du gazon etc. Que c’est coûteux et que ce n’est pas utile et lui il ne voyait pas d’intérêt à cela. Et je me suis dit si au lieu d’avoir des jardins, des parcs avec uniquement de la pelouse, pour l’agrément, et si on avait aussi par endroits des plantes médicinales ou bien de l’agriculture urbaine etc., est-ce que son jugement ne serait pas différent ? C’est possible, donc ça peut être intéressant de pratiquer ce genre de choses. Donc moi je suis pour que l’agriculture urbaine soit prise en compte dans les planifications, surtout en Afrique, connaissant le lien par rapport à la santé, que nous avons avec le monde végétal. Je pense que c’est une bonne approche qui peut être utilisée, qui peut être recommandée. Tout à fait.

Je pense que, déjà, il faut qu’on définisse des normes au même titre que nous avons des normes pour qu’ils fixent des équipements ou biens des types d’espaces par nombre d’habitants, on pourrait aussi définir ça, on pourrait intégrer, peut être que je peux faire la proposition à l’équipe qui est chargée d’élaborer le code de l’urbanisme. On pourrait intégrer un ratio par habitants de zones agricoles dans la planification. Oui.

Et aussi, toujours dans l’esprit de pouvoir valoriser les zones vertes, parce que, effectivement on prévoit beaucoup de zones vertes dans les documents de planification mais on se rend compte que ces zones vertes ne fonctionnent pas parce qu’elles sont mal entretenues, elles sont exposées à des pratiques sauvages etc. Il faudrait peut-être qu’en plus des zones vertes ou bien qu’on fasse des zones vertes, des zones agricoles, là on sait qu’il y a des gens qui ont un intérêt économique par rapport à ces zones-là donc ces zones seraient protégées. Donc peut-être qu’il faut évoluer dans ce sens. D’abord il faut avoir plus de zones vertes et parmi les zones vertes il faut qu’il y ait un ratio qui soit réservé aux zones agricoles. Et là ça peut aussi compenser. Parce que les villes aujourd’hui (s’étalent ?) beaucoup et si tout ce terrain-là est perdu à l’agriculture, ce n’est pas forcément une bonne chose. Et en ville, les gens peuvent avoir plus de moyens pour pratiquer une agriculture semi-intensive ou même une agriculture complètement écologique, bio qui va produire avec beaucoup de valeur ajoutée et ça peut aussi être utile.

Donc je pense qu’il faudrait mettre dans les normes de planification, des ratios de zones agricoles par habitant ou bien par hectares. Maintenant, il faudra associer les zones agricoles aux zones vertes pour que les zones vertes soient protégées aussi, je pense.

Oui, il n’y a pas de problèmes. Comme nous sommes en communication, je vais les envoyer ou bien envoyer (quelqu’un ?) pour pouvoir les retrouver.

On espère aussi avoir une copie de votre travail à l’YY après.